Rhône-Alpes, Savoie
Aix-les-Bains
Centre historique
6 ruelle du Revet , impasse de la Chaudanne

Maison

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73001214
Date de l'enquête initiale : 2004
Date(s) de rédaction : 2004
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville d'Aix-les-Bains
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : maison

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1728, 128 ; 1879, D, 609 ; 1981, CD, 92

Historique

L´emplacement est occupé par un cellier sur le cadastre sarde de 1728. Ce cellier est encore mentionné en 1820 mais il est détruit, totalement ou partiellement avant 1879, pour être remplacé par une maison empiétant largement sur l´ancien lit du ruisseau de la Chaudanne. Cette maison, construite pour Gaspard Adolphe Davat, semble avoir été, dès l'origine, conçue comme une extension de l'immeuble situé en face, place des Thermes, qui appartenait au même propriétaire. Les deux constructions sont reliées par une passerelle au-dessus de la ruelle.

Période(s) principale(s) : 1er quart 18e siècle, milieu 19e siècle

Description

Cette maison, implantée sur une parcelle étroite et traversante, compte un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage carré. Elle est reliée à l'immeuble situé de l'autre côté de la rue par une terrasse et une passerelle en béton. Devant la façade postérieure, un balcon règne sur toute la largeur au niveau de l'étage.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; enduit ; moellon
Matériau(x) de couverture : tuile
Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, rez-de-chaussée, 1 étage carré, étage de comble
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans
Escaliers :

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Annexe 1

ANNEXE 1
Succession de propriétés
1728 : Vignet Clémence
1782 : Ruffier François
1820 : Raphy Joseph
1879 : Davat Gaspard Adolphe.
1911 : Rendu André et consorts
1926 : Croizat César
1960 : Sylvestre Marie Augustine, Vve Croizat César.

Données complémentaires

F-EBE-Collectifs-Aix-les-Bains

Formulaire de données complémentaires architecture des dossiers collectifs de l'aire d'étude de la ville d'Aix-les-Bains (Immeuble ; Maison ; Hôtel de voyageurs)

Position	sur rue
Mitoyen	oui
Alignement	1
Nombre de façades sur rue	2
Nombre de corps de bâtiments	1
Villégiature	0
Situation de la porte d'entrée	décentrée
Nombre d'étages	1
Entresol	0
Balcon	0
Balcon filant	1
Loggia	0
Balcon-loggia	0
Décrochement de façade	0
Matériaux du gros-oeuvre	calcaire
Matériaux des encadrements	calcaire
Matériaux des garde-corps	fer forgé
Forme du toit	toit à 2 versants
Liaison mur-toit	avant-toit fermé
Puits de lumière	0
Sas	0
Garage	0
Décor de façade	minimum
Traitement des angles d'îlots	aucun
Nombre d'escaliers	1

Escalier 1: emplacement	dans-oeuvre
Escalier 1: 1ère volée décalée	0
Escalier 1: tour d'escalier	0
Escalier 2: 1ère volée décalée	0
Escalier 2: tour d'escalier	0
Escalier en pendant	0
Immeuble faisant parti d'un ensemble	0
Cour commune	0
Entrée commune	0
Escalier commun	0
Façades en rapport	0
Traboule	0
Distribution des logements	par palier de l’escalier
Datation principale	3e quart 19e siècle
Phase	repéré
Typologie	maison de ville

Illustrations

Façade sur la ruelle
Phot. François Fouger
IVR82_20057300587NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Généralités (IA73001081) Aix-les-Bains
Maisons (IA73001099) Aix-les-Bains
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Rue, ruelle du Revet (IA73001211) Rhône-Alpes, Savoie, Aix-les-Bains, Centre historique
Secteur urbain, Centre historique (IA73001135) Rhône-Alpes, Savoie, Aix-les-Bains

Auteur(s) du dossier : Marie-Reine Jazé-Charvolin, Joël Lagrange
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville d'Aix-les-Bains

Façade sur la ruelle

IVR82_20057300587NUCA
Auteur de l'illustration : François Fouger
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville d'Aix-les-Bains
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation